

La Goutelle



La Lettre d'Infos □ La Goutelle □ Août 2014

Chers Goutelloises et Goutellois,

Les élections municipales sont maintenant derrière nous. L'ensemble des élus remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui leur ont apporté leur soutien.

Le temps de la campagne est révolu. Désormais, il faut regarder devant nous, travailler dans l'intérêt général et tout mettre en œuvre pour retrouver un «bien vivre ensemble».

Comme nous nous y étions engagés, la nouvelle équipe a entamé un indispensable travail de bilan sur l'état de notre commune.

À ce stade, nous n'avons pas que des bonnes nouvelles :

- De coûteuses factures de travaux de voiries et de chemins, réalisés juste avant les élections (mais jamais validés et non budgétés par l'ancien conseil), sont en souffrances. Leur règlement se fera au détriment d'autres travaux réellement nécessaires qu'il va falloir repousser à l'année prochaine.
- Les bâtiments communaux actuels, sans exception, ont trop longtemps été laissés à l'abandon. Cela nécessite donc pas mal de travaux de remise en état et d'amélioration qui ne pourront être réalisés que sur plusieurs années.
- La construction qui s'achève de deux classes à l'école avait été imaginée à la hâte. Malheureusement, elle ne répondra pas totalement aux besoins de nos enfants. Immanquablement, nous devrons continuer à utiliser les anciens bâtiments.

Pour cela, un programme de remise en état avec des travaux de sécurité a débuté.

- Les dotations de fonctionnement allouées à notre commune par l'État, et qui représentent la majeure partie des recettes de nos petites communes, sont en très nette baisse. Malheureusement la tendance va s'accroître les prochaines années avec moins 30% jusqu'en 2017.
- L'État se désengage également et presque totalement sur l'assistance technique peu onéreuse qu'il apportait jusque là aux communes rurales comme la nôtre (voirie, assainissement etc.). À l'avenir, nous devrons probablement faire appel à des cabinets privés beaucoup plus onéreux.

Pourtant, même si la tâche des nouveaux élus semble colossale avec de nombreuses et douloureuses réformes imposées par l'État et qu'il va falloir appliquer (en matière d'urbanisme notamment), notre volonté d'améliorer le quotidien de tous les habitants de notre commune est déjà palpable; vous êtes déjà nombreux à nous le dire.

Vous pouvez compter sur la détermination et le dynamisme de notre équipe pour avancer vers la modernisation de votre environnement communal.

Nous comptons aussi sur vous pour que tout un chacun apporte sa pierre à l'édifice, ne serait-ce qu'au travers d'un soutien et/ou d'une participation à la vie associative communale.

Bonne fin d'été à toutes et tous.

FRÉDÉRIC SABY



Mairie

Le Bourg – Place de la mairie
63230 LA GOUTELLE
Tel : 04 73 87 70 86
Fax : 04 73 87 75 31

Mail : mairielagoutelle@wanadoo.fr
Site : www.lagoutelle.com (en cours de création)

HORAIRE D'OUVERTURE
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 09H00 à 12H00

Agence Postale Communale

Le Bourg – RD 941 face station service
63230 LA GOUTELLE
Tel : 04 73 61 44 38

HORAIRE D'OUVERTURE
Du lundi au vendredi : de 10H00 à 12H30
Le samedi : de 09H00 à 12H00

École Communale

Le Bourg – Route de Cisternes la Forêt
63230 LA GOUTELLE
Tel : 04 73 87 72 72

Personnel Municipal

SECRETARIAT MAIRIE :
Josette CHANTERANNE

ÉCOLE :
Michelle CHASSAGNETTE
Fatima FOURNIER
Carole PERRIER
Murielle TRUCHET

RAMASSAGE SCOLAIRE :
Marie-Pierre DAUBARD

AGENCE POSTALE :
Chrystelle MEUNIER

VOIRIE – ESPACES VERTS – ENTRETIEN :
Georges CHAUVY
Philippe TINET

Bibliothèque

Le Bourg – Salle communale ancien presbytère
63230 LA GOUTELLE

HORAIRE D'OUVERTURE
Tous les mercredis (sauf vacances d'été)
■ de 18h00 à 19h00 avec l'heure d'été
■ de 16h00 à 17h00 avec l'heure d'hiver

Le service est assuré bénévolement par Madame
Christiane THOMAS.

| COMMISSIONS | RESPONSABLES | MEMBRES |
|---|----------------------|--|
| APPEL D'OFFRES | Frédéric SABY | TITULAIRES : Odile CHOMETTE ■ Dominique FOURNIER ■ Jean-François MARCHEIX SUPPLÉANTS : Franck PERE ■ Marie-Jeanne LABONNE ■ Michaël BESSERVE |
| CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE | Frédéric SABY | Josiane MOUTARDE ■ Marie-Jeanne LABONNE ■ Fernand DE CASTRO ■ Dominique FOURNIER ■ Damian WALSH ■ Christelle MONNET ■ Josette CHANTERANNE ■ Françoise PERE ■ Patricia SABY ■ Sandra FAIVRE ■ Catherine DEVAL ■ Ludivine PLASSAIS |
| LISTES ÉLECTORALES* | | Frédéric SABY ■ Marie-Jeanne LABONNE ■ Christelle MONNET |
| BÂTIMENTS COMMUNAUX ■ ACCESSIBILITÉ | André FOURNIER | Franck PERE ■ Josiane MOUTARDE ■ Fernand DE CASTRO ■ Mickael BESSERVE |
| TRAVAUX PUBLICS ■ ASSAINISSEMENT ■ VOIRIE ■ FLEURISSEMENT | Odile CHOMETTE | Fernand DE CASTRO ■ Dominique FOURNIER ■ Franck PERE ■ André FOURNIER |
| URBANISME | Odile CHOMETTE | Marie-Jeanne LABONNE ■ André FOURNIER ■ Roland VIALIS |
| AGRICULTURE ■ ENVIRONNEMENT | André FOURNIER | Dominique FOURNIER ■ Odile CHOMETTE ■ Mathieu THOMAS |
| FINANCES | Marie-Jeanne LABONNE | Odile CHOMETTE ■ Josiane MOUTARDE ■ Fernand DE CASTRO |
| DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | Fernand DE CASTRO | Dominique FOURNIER ■ Franck PERE ■ Damian WALSH |
| ÉCOLE ■ PETITE ENFANCE | Marie-Jeanne LABONNE | Josiane MOUTARDE ■ Fernand DE CASTRO ■ Christelle MONNET |
| COMMUNICATION ■ CULTURE-ANIMATION | Frédéric SABY | Franck PERE ■ Fernand DE CASTRO ■ Josiane MOUTARDE ■ Marie-Jeanne LABONNE ■ Dominique FOURNIER |

NB : le maire est de fait membre de droit de toute les commissions

* En cours de validation

Le Conseil ■ Municipal

Composition du conseil municipal

MAIRE : Frédéric SABY
1ÈRE ADJOINTE : Marie-Jeanne LABONNE
2ÈME ADJOINTE : Odile CHOMETTE
3ÈME ADJOINT : André FOURNIER
4ÈME ADJOINT : Fernand DE CASTRO

CONSEILLERS : Michaël BESSERVE
Frédéric DUGOUT
Dominique FOURNIER
Jean-François MARCHEIX
Chrystelle MONNET
Josiane MOUTARDE
Franck PÈRE
Mathieu THOMAS
Roland VIALIS
Damian WALSH

PERMANENCE DU MAIRE OU DES ADJOINTS :
■ Le mercredi matin de 09h00 à 12H00
■ Sur rendez-vous le cas échéant



DE GAUCHE À DROITE : Dominique FOURNIER ■ Chrystelle MONNET ■ Frédéric DUGOUT ■ André FOURNIER ■ Franck PÈRE ■ Odile CHOMETTE ■ Mathieu THOMAS ■ Frédéric SABY ■ Roland VIALIS ■ Marie-Jeanne LABONNE ■ Michaël BESSERVE ■ Fernand DE CASTRO ■ Damian WALSH ■ Jean-François MARCHEIX ■ Josiane MOUTARDE

EPCI ■ Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et les délégués

Communauté de Communes de Pontgibaud Sioule et Volcans (CCPSV)



La Communauté de Communes de Pontgibaud Sioule et Volcans a été créée en 2010. Elle regroupe 7 communes du canton de Pontgibaud (La Goutelle ■ Bromont-Lamothe ■ Chapdes-Beaufort ■ Montfermy ■ Pontgibaud ■ Saint-Jacques d'Ambur ■ Saint-Pierre le Chastel) soit 4201 habitants pour 150,8 km².

Elle est administrée par un conseil communautaire composé de 21 conseillers et actuellement présidé par Lionel MULLER (maire de Chapdes-Beaufort et conseiller général du canton de Pontgibaud).

La Communauté de Communes de Pontgibaud Sioule et Volcans a pour objet d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration de projets communs dans différents domaines définis dans ses statuts :

- le développement économique et à l'aménagement de l'espace
- la protection et la mise en valeur de l'environnement
- la politique du logement et du cadre de vie
- des actions sociales d'intérêt communautaire
- le développement de la pratique culturelle et sportive

La CCPSV gère aussi le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) qui propose différents services aux habitants du canton de Pontgibaud :

- un service d'aides à domicile
- un service de portage de repas
- le bus des montagnes

Elle anime également un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).

Enfin, la CCPSV vient de créer un Centre de Loisir chargé d'encadrer les Temps d'Activités Péri-Educatives (TAP) qui vont être mis en place dans toutes les écoles de la communauté de communes dès la prochaine rentrée scolaire.

Site internet : www.ccpv.fr

DÉLÉGUÉS CCPSV : ODILE CHOMETTE, MARIE-JEANNE LABONNE ET FRÉDÉRIC SABY

DÉLÉGUÉES CIAS : MARIE-JEANNE LABONNE, JOSIANE MOUTARDE

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Sioulet (SIAEP)

Le SIAEP du Sioulet a été créé en 1966. Il regroupe 20 communes du secteur dont la commune de La Goutelle.

Le rôle de ce syndicat intercommunal est de gérer les ressources en eau potable de toutes les communes qui le composent.

Pour cela, il a passé un contrat d'affermage avec l'entreprise « SAUR » dont le contrat va arriver à échéance en 2015.

Ses ressources en eau potable proviennent essentiellement des captages de l'étang du Fung situés à Olby et des sources de Madras à Gelles.

Le prix de l'eau payé par les abonnés est réparti selon la règle suivante :

- Une part syndicale sur la consommation (prix variable selon des tranches)
- Une part syndicale sur l'abonnement
- Une part SAUR sur la consommation (prix variable selon des tranches)
- Une part SAUR sur l'abonnement

DÉLÉGUÉS : ANDRÉ FOURNIER ET FRÉDÉRIC SABY

Syndicat Mixte pour l'Aménagement et de Développement des Combrailles (SMADC)



Le SMADC existe depuis 1985 et regroupe 102 communes du pays des Combrailles.

Son rôle est de participer au développement de ce territoire.

Il couvre 10 cantons sur un territoire de 208 000 hectares, au Nord-Ouest du département du Puy-de-Dôme, et représente une population d'environ 45 000 habitants.

Il a notamment pour mission :

- de développer l'attractivité du territoire dans le domaine économique par des conseils gratuits aux porteurs de projets (publics ou privés).
- le développement des services : en matière d'offre culturelle, en direction des personnes âgées avec le service de soins à domicile et en matière de service informatique pour les collectivités du territoire.
- la prospective et la cohésion territoriale par la réalisation d'études globales comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sioule (SAGE).

De plus il gère et anime des programmes de développement financés notamment par la Région et l'Europe. Enfin, le SMADC des Combrailles est gestionnaire du Manoir de Veygoux, à Charbonnières les Varennes.

Pour cela, le SMADC des Combrailles dispose d'une équipe d'une quarantaine de personnes.

Site internet : www.combrailles.com

DÉLÉGUÉES : ODILE CHOMETTE ET MARIE-JEANNE LABONNE

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Pontaumur/ Pontgibaud (SICTOM)



Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Pontaumur/Pontgibaud a été créé en 1981. Il regroupe aujourd'hui 33 communes dont La Goutelle, soit environ 18 500 habitants et près de 9 700 tonnes de déchets collectés par an.

Le SICTOM met en place, pour l'ensemble des habitants de son territoire, un système maîtrisé de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Pour cela, il dispose des moyens suivants :

- Une collecte des ordures ménagères par camions-benne.
- Une quarantaine de points d'apport volontaire pour le tri sélectif et des bacs jaunes répartis sur plusieurs communes
- Une centaine de colonnes verre situées sur les points d'apport volontaires ou isolées
- 4 déchèteries : Pontaumur, Les Ancizes-Comps, Giat et Saint-Ours les Roches
- Une installation de stockage de déchets non dangereux à Miremont
- Des garages pour les camions de collecte au Vauriat à St-Ours-Les-Roches.
- Un programme local de prévention

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE DE PONTAUMUR SITUÉE À MARCOUEIX :

Du lundi au mardi et du jeudi au samedi 9h-12h et 14h-18h
Fermée mercredi, dimanche et jours fériés.
Tél : 04 73 79 78 89

Site internet : www.sictom-pontaumur-pontgibaud.fr

DÉLÉGUÉS : FERNAND DE CASTRO ET FRÉDÉRIC SABY

Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy- de-Dôme (SIEG)



Créé en 1947, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme regroupe 470 communes du Puy-de-Dôme dont La Goutelle.

Le SIEG exerce la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'entretien de leurs installations et réseaux d'éclairage public, sur le domaine public et privé des Communes, comportant :

- Maîtrise d'ouvrage des investissements pour des installations nouvelles ou le renouvellement d'installations existantes,
- Maintenance préventive et curative de ces installations,
- Et, généralement, passation et exécution de tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'optimisation de ces installations et réseaux.

Site internet : www.sieg63.com

DÉLÉGUÉS : ANDRÉ FOURNIER ET FRANCK PERE

Syndicat Intercommunal de la Retenue des Fades-Besserve (SIRB)

Le syndicat Intercommunal de la Retenue des Fades-Besserve regroupe 11 communes du secteur dont La Goutelle.

À l'origine, ce syndicat, créé en 1962, avait pour objet d'étudier l'aménagement touristique du plan d'eau des Fades-Besserve.

Aujourd'hui, l'activité du SIRB consiste principalement en la gestion des équipements qui lui appartiennent. Il s'agit des sites de La Chazotte (Saint-Jacques d'Ambur), Confolant (Miremont), le Pont du Bouchet (Miremont/Les Ancizes), les Fades (Les Ancizes) et le Chalamont (Saint-Priest des Champs).

Certains équipements sont gérés

directement par le SIRB (plages et chalets à La Chazotte) et d'autres par délégations à des prestataires privés.

Site internet : www.fades-besserve.com

DÉLÉGUÉS : DOMINIQUE FOURNIER ET JEAN-FRANÇOIS MARCHEIX

Établissement Public Foncier – Syndicat Mixte d'Action Foncière (EPF-SMAF)

Cet établissement public régional qui regroupe 537 communes dont 447 communes du Puy-de-Dôme (donc La Goutelle) a été créé en 1976.

Il a pour mission d'accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs politiques d'aménagement des territoires.

Il apporte son expertise et propose des moyens humains, techniques et financiers pour la mise en place de politiques foncières.

Il intervient notamment auprès des collectivités pour la valorisation des centres bourgs, la réalisation de logements sociaux, les projets de voiries etc..

Site internet : www.epfsmaf.com

DÉLÉGUÉS : FRÉDÉRIC SABY (TITULAIRE) ET DAMIAN WALSH (SUPPLÉANT)

Association Intercommunale pour l'Informatisation des Communes de la Région d'Issoire (AICRI)

Cette association regroupe des collectivités territoriales du Puy-de-Dôme dont La Goutelle.

Elle a pour objet l'assistance à l'installation et l'utilisation des logiciels informatiques des mairies adhérentes.

DÉLÉGUÉS : JOSETTE CHANTERANNE, JOSIANE MOUTARDE ET DAMIAN WALSH

Visite des bâtiments scolaires

L'ensemble des élus a visité l'école (anciens et nouveaux locaux) ainsi que la cantine scolaire

- Nouveau bâtiment : la mise en service se fera à la rentrée de septembre 2014 compte tenu des aménagements extérieurs restants à effectuer.

- Anciens bâtiments et cantine : des travaux ont débuté comme l'ouverture d'une issue de secours avec rampe d'accès dans l'ancienne école. La réfection des peintures de la cantine et de la cuisine devrait intervenir au cours des vacances de Toussaint.

Voirie

La Commission en charge de la voirie a effectué un état des lieux général de la voirie. Une partie des travaux prévus précédemment sera réalisée.

Remise en ordre de la mairie

Il nous a paru indispensable de faire un tri et du classement dans les locaux de la mairie, ce que nous avons commencé d'effectuer (hormis le secrétariat de la mairie).

D'autre part, il est impératif de pallier au manque d'entretien dans l'ensemble des bâtiments communaux. Une décision concernant l'attribution d'heures de ménage a été prise et rentrera prochainement en application.

CCAS

La Commission en charge du CCAS s'est réunie en prévision du traditionnel repas annuel et a réfléchi sur d'autres actions à mener (enfance, aide sociale).

Subvention

Le Maire et le premier adjoint ont eu une entrevue avec Monsieur le Sénateur Jacques-Bernard MAGNER. Ce dernier les a mis en contact avec la Sénatrice Michèle ANDRE qui a décidé d'accorder à la commune une subvention d'un montant de 5 000 euros pour l'acquisition de tableaux numériques pour l'école.

Monument aux Morts

Nous avons décidé la remise en état du Monument aux Morts à l'occasion du 100ème anniversaire de la guerre de 1914-1918. Pour marquer cet événement, une exposition est prévue les 9 et 10 novembre 2014 à la salle polyvalente. Toutes les personnes désireuses de nous aider à réaliser ce projet et qui seraient en possession de documents ou de divers objets concernant cette période de notre histoire sont invitées à prendre contact avec la mairie

École

L'emménagement dans les nouveaux locaux a été effectué par le personnel communal et une partie des élus. Du mobilier plus adapté à des locaux neufs est en cours d'acquisition dans la limite du budget prévu à cet effet.

Visites des villages

Les visites ont débuté (Villevielle, Le Montôt). Elles se poursuivront tout au long des mois à venir.

Carrière de Chirol

Nous avons reçu Monsieur VIGIER, agent de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), en prévision du devenir de la carrière dont le contrat actuel d'exploitation prend fin en 2015. Celui-ci va établir un rapport de visite d'exploitation sur lequel nous pourrions nous appuyer pour prendre une décision.

Poteaux incendie

Un bilan de l'emplacement des poteaux incendie est en cours car notre commune est sous dimensionnée. Aucun entretien de ces poteaux n'a été effectué depuis 1997, alors qu'il doit être fait annuellement par un organisme compétent et à la charge de la commune.

Fleurissement

L'entreprise MORGE nous a gracieusement offert des plants de fleurs pour remplacer ceux qui ont été dérobés dans le bourg. Nous tenons à la remercier chaleureusement pour ce geste.

Association des donneurs de sang bénévoles du canton de Pontgibaud

La prochaine collecte de sang à La Goutelle se déroulera le lundi 22 septembre de 16H00 à 19H00 à la salle de la mairie.



Il est particulièrement important de participer à cette collecte pour plusieurs raisons :

- La collecte de La Goutelle risque d'être définitivement supprimée si le nombre de donneurs continue à diminuer comme c'est le cas depuis plusieurs années.

- Aucun traitement ni médicament de synthèse ne peuvent encore se substituer aux produits sanguins. Irremplaçables et vitaux, les produits sanguins sont indiqués dans deux grands cas de figure : les situations d'urgence, et les besoins chroniques, qui concernent des patients que seule une transfusion sanguine peut contribuer à guérir ou à soulager.

- Les hôpitaux rencontrent régulièrement des difficultés d'approvisionnement compte tenu de la hausse des besoins en sang (500 000 malades transfusés et 500 000 patients utilisant les médicaments dérivés du sang chaque année) et de la diminution régulière du nombre de donneurs.

ALORS VENEZ CONTRIBUER À SAUVER DES VIES HUMAINES EN DONNANT VOTRE SANG À LA GOUTELLE LE 22 SEPTEMBRE 2014 DE 16H00 À 19H00.

Dates ■ à Retenir

| | | |
|-----------------------|---|--|
| du 08 au 17 août 2014 | La Goutelle demain | Salon des arts plastiques à la salle des fêtes : vernissage samedi 18 août à 18H00 |
| 09 août 2014 | Association Sports et Loisirs Ambur / La Goutelle | Concours de pétanque à 14H00 au stade de St Jacques d'Ambur |
| 17 août 2014 | Société de chasse | Assemblée générale à 10H00 salle de la mairie |
| 06 septembre 2014 | Pétanque goutelloise | Fête des 20 ans de la pétanque au terrain de pétanque |
| 13 septembre 2014 | Amicale des sapeurs pompiers | Célébration des 90 ans du centre de secours - manœuvres de démonstration, cérémonie, repas et feu d'artifice |
| 21 septembre 2014 | Association Loisirs et Amitié | Thé dansant avec Mélody Musette de 15H à 20H |
| 22 septembre 2014 | Donneurs de sang bénévoles | Collecte de sang de 16H00 à 19H00 à la salle de la mairie |
| 29 septembre 2014 | Association Loisirs et Amitié | Assemblée générale à 19H30 salle de la mairie |
| 01 novembre 2014 | Comité des fêtes/conscriés | Bal d'Halloween |
| 10 novembre 2014 | Municipalité | Inauguration école |
| 11 novembre 2014 | Municipalité | Cérémonie du 11 novembre - Monument aux morts |
| 25 décembre 2014 | Comité des fêtes | Bal de Noël |

Appel ■ au Civisme

RAPPEL REGLEMENTATION QUADS ET MOTOS

De nombreux habitants de notre commune nous ont fait part de leur agacement concernant la circulation des quads et des motos sur les voies et chemins communaux à des vitesses souvent excessives notamment dans les villages mais aussi dans le bourg.

Il convient de rappeler aux utilisateurs de ces engins à moteur, dont certains sont des habitants de notre commune, que les voies communales sont, par définition, fréquentées par beaucoup de monde (agriculteurs, promeneurs, riverains, personnel communal etc...) adultes et surtout enfants.

Le respect mutuel entre usagers est indispensable afin que ce type de loisir soit accepté de tous.

Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas, loin s'en faut.

Nous rappellerons ici que les conducteurs d'engins sont tenus de réduire leur vitesse aux endroits présentant peu de visibilité (ce qui est très souvent le cas sur nos voies communales), lorsqu'ils croisent d'autres usagers et impérativement dans la traversée des villages et du bourg.

Il est important de rappeler la réglementation sur les quads :

- Quads légers : Le conducteur de quadricycle léger à moteur doit être âgé d'au moins 16 ans et être titulaire du brevet de sécurité routière ou du permis de conduire (R.431-4 du code de la route)
- Quads lourds : L'article R.221-4 du code de la route dispose qu'un permis de catégorie B1 est exigé pour la conduite de quadricycles lourds à moteur. Toutefois l'article R.221-7 du code de la route stipule que les permis A et B permettent de conduire ces derniers.

De plus, les engins motorisés (quads, motos etc...) non immatriculés ne sont pas homologués pour être conduits sur la voie publique y compris sur les voies et chemins communaux. Dans ce cas le conducteur est passible d'une contravention de 5ème classe pouvant aller jusqu'à 1500€ (Article L321-1-1 du Code de la Route). A cette infraction, peuvent donc venir s'ajouter le défaut de permis de conduire (ou du BSR) et le défaut d'assurance. Enfin, en cas d'accident, aucun assureur n'acceptera de prise en charge des blessures ou des dégâts.

Nos campagnes sont de formidables espaces de liberté et de loisirs mais, pour que cela puisse perdurer, le respect des autres usagers et des règles communes est indispensable.

Pour toutes questions relatives à l'utilisation de ces engins, contactez la Gendarmerie Nationale et/ou votre assureur.

RAPPEL PECHEURS ET PROMENEURS

Il appartient aux pêcheurs et aux promeneurs de refermer les barrières et de respecter les clôtures lors de leur passage dans des propriétés privées.

**Lettre d'Informations éditée
par la commune de La Goutelle**

Directeur de Publication ■ Frédéric SABY

Crédit Photo ■ Mairie de La Goutelle

Conception & Impression ■ Agence iCombrailles - Pionsat

Tirage ■ 300 exemplaires